Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-200058493-20200916-C 20200916 01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2020 Affichage : 21/09/2020

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n° C-2020-09-16/01

INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL SUITE AUX RENOUVELLEMENTS 2020 DES ORGANES DÉLIBÉRANTS MÉTROPOLITAINS ET MUNICIPAUX

Rapporteur: Monsieur Guy PERRUSSET, doyen d'âge

Le mercredi 16 septembre 2020 à 18 h 55, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise,* régulièrement convoqué le 9 septembre 2020 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Caluire. Pour l'examen de cette délibération, le Comité a désigné Monsieur Guy PERRUSSET, doyen d'âge, comme président de séance.

Quorum:	35
Nombre de délégués en exercice :	86
Nombre de délégués titulaires présents :	69
Nombre de délégués suppléants présents :	5
Total de délégués présents	74
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	78

PRÉSENTS:

Titulaires: Métropole de Lyon: Éric PEREZ, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Corinne SUBAÏ, Véronique GIROMAGNY, Nicolas BARLA, Nicole SIBEUD, Anne REVEYRAND, Gilbert-Luc DEVINAZ, Pierre-Alain MILLET, Pascal DAVID, Jean-Luc DA PASSANO, Laurence FAUTRA, Julien SMATI, Myriam FONTAINE. Communes: Christine MARCILLIERE (Brignais), Didier DUPIED (Chaponost), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon), Pierre PERDRIX (Ternay), Christophe PINEL (Vourles); Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Hervé THIBAUD (Bron), Sophie BLACHERE (Caluire), Pascal FORMISYN (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Pierre-Marie LELARD (Collonges-au-Mont-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mont-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Thierry MARTIN (Dardilly), Jean-Emmanuel ALLOIN (Décines-Charpieu), Agnès GARDON-CHEMAIN (Ecully), Christophe THIMONET (Feyzin), Rémy RIBAS (Fontaines-Saint-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), Xavier ODO (Grigny), Christophe DARCY (Irigny), Pierre GERVAIS (Limonest), Quentin BALAYE (Lissieu), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Julien GUIGUET (Mions), Gilbert SUCHET (Montanay), Maxence GERARDI (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins), Jérôme MOROGE (Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Éric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Michel GUINARD (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Xavier FAYOLLE (Saint-Genis-les-Ollières), Philippe PÉRARDEL (Saint-Germain-au-Mont-d'Or), Stéphane PEILLET (Saint-Priest), Jean-Marie HOMBERT (Saint-Romain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Sainte-Foy-lès-Lyon), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Katia PECHARD (Tassin-la-Demi-Lune), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Kaoutar DAHOUM (Vaulx-en-Velin), Lanouar SGHAIER (Vénissieux), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

<u>Suppléants</u>: Nathalie DEHAN (Métropole de Lyon); Gilles ALLEGRANTI (Cailloux-sur-Fontaines), Stéphane FERRARELLI (Curis-au-Mont-d'Or), Xavier GAREL (Irigny), Éric RAMOS (Jonage),

SIGERLY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-200058493-20200916-C_20200916_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2020

ABSENT(S) EXCUSÉ/E(S) Issam BENZEGHIBA (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole สุดแน่งอน) 21/109/2020

Sandrine CHADIER (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Pierre Bénite)

Jean-Michel BUDYNEK (Solaize) donne pouvoir à Xavier ODO (Grigny)

Jean-Jaques SELLÈS (Maire de Chassieu) donne pouvoir à Nicole SIBEUD (Métropole de Lyon)

Secrétaire de séance : Madame Sophie BLACHERE (Caluire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 6-2 de l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du Syndical de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) et portant sur les modalités d'administration du SIGERLy par un Comité constitué des déléqués représentant ses adhérents;

Vu l'article liminaire du règlement intérieur du Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy);

Vu les délibérations de la Métropole de Lyon ainsi que des communes adhérentes désignant leurs déléqués titulaires et suppléants;

Vu la liste des représentants métropolitains et communaux jointe en annexe ;

Considérant qu'un nouveau Comité syndical doit être installé suite aux résultats des élections municipales et métropolitaines;

Considérant que le Comité syndical est composé de :

- 20 délégués métropolitains, désignés par le Conseil de la Métropole de Lyon,
- 66 délégués communaux, un délégué étant désigné par chaque conseil municipal des communes adhérentes;

soit un total de 86 déléqués en exercice ;

Considérant les conditions relatives à la suppléance des délégués titulaires en cas d'empêchement par la désignation de déléqués suppléants (20 pour la Métropole et 1 par commune pour les 66 communes adhérentes);

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Guy PERRUSSET, doyen d'âge;

Le Comité syndical

PREND ACTE de la nouvelle liste des délégués représentant ses adhérents, comme mentionnée en annexe (titulaires et suppléants);

DÉCLARE installés dans leurs fonctions de délégués au Comité syndical du SIGERLy les représentants métropolitains et communaux sus mentionnés.

069-200058493-20200916-C_20200916_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet ; 18/09/2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés chage 21/09/2020

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.